



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N^o 73/10

LE CANADA ET LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET

LA COOPÉRATION EN EUROPE (II)

Déclaration de l'ambassadeur du Canada en Finlande, M. E.A. Côté, lors de la quatrième phase des pour-parlers multilatéraux préparatoires à une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Helsinki, 25 avril 1973.

Nous nous réunissons ce matin après un moment de réflexion qui nous a permis de constater, d'une part, les progrès réalisés et, d'autre part, le chemin à parcourir avant que puisse être convoquée la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Nos consultations jusqu'ici me portent à croire que, dans une quatrième phase de nos consultations, il nous sera possible de nous entendre sur un ordre du jour pour la Conférence, sur les directives que nos ministres donneront pour la gouverne des commissions et des sous-commissions durant la Conférence ainsi que sur le mode d'organisation et de financement de cette Conférence.

Pour notre part, nous sommes conscients que la tâche principale de cette phase de nos consultations est de nous entendre sur l'ordre du jour pour la Conférence et sur les directives aux commissions et sous-commissions. Selon nous, ces directives et cet ordre du jour doivent être assez souples et détaillés pour permettre l'examen approfondi des questions que les États participants jugent utiles pour accroître la sécurité et la coopération en Europe.

Nous croyons fermement qu'un climat de détente en Europe ne peut provenir que de la volonté des hommes d'État et des citoyens des divers pays. Ainsi, nous croyons que dans le cadre des lois des divers pays et conformément au droit international des gens universellement reconnu, les échanges d'idées et les contacts humains doivent augmenter et devenir progressivement libres d'entraves. Le Canada -- cela est reconnu -- attache une grande importance à ce que durant la Conférence l'on puisse discuter des mesures à prendre graduellement et multilatéralement entre les États pour diminuer les tensions, les appréhensions et les soupçons. Sans vouloir diminuer d'aucune façon la valeur des contacts officiels entre pays ou organismes constitués officiellement, nous sommes d'avis qu'à la Conférence toute discussion tendant à

normaliser la réunion des familles séparées par des frontières, toute discussion qui permettra aux citoyens de divers pays de se mieux connaître ainsi que toute mesure favorisant une plus large diffusion de l'information ne pourront que servir les intérêts d'une meilleure compréhension entre les hommes et de la détente entre les États eux-mêmes.

C'est pourquoi nous estimons que le groupe de travail devra s'attaquer résolument aux problèmes réels qui subsistent à la troisième corbeille. La solution de ces problèmes -- de façon à donner satisfaction à tous les intérêts en présence -- contribuera largement à régler l'un des principaux aspects des tâches auxquelles nous devons faire face durant la quatrième phase de nos consultations.

Un mot au sujet de la tâche que doit entreprendre cet après-midi le groupe de travail sur les finances et les questions techniques, à la suite de l'heureuse initiative de notre collègue polonais. Il me semble que nous devons tenir compte du fait que, quelles que soient les décisions prises pour l'organisation de la Conférence elle-même, les frais de la Conférence seront relativement élevés. Je crois donc qu'il y a lieu pour le groupe de chercher une solution qui soit la plus simple possible non seulement en théorie mais aussi en pratique et qui soit équitable pour tous les États participants.

Pour ce qui est de la date de la convocation de la Conférence elle-même, mon pays ne voit aucun inconvénient à ce que la première phase ait lieu fin juin à la condition, toutefois, que nous tombions tous d'accord ici sur l'ordre du jour ainsi que sur les mandats des commissions et des sous-commissions et sur le rapport à transmettre à nos gouvernements. Quant à nous, nous chercherons, selon nos moyens, à atteindre cet objectif d'une façon constructive et active. En visant à la fin juin comme date de la Conférence, il ne faudrait pas toutefois que cette échéance devienne une obsession ni même qu'elle serve à forcer un consensus.

Ceci dit, je crois que le "livret" proposé par notre collègue français à la fin de la troisième phase de nos consultations servira admirablement de cadre pour notre rapport final à nos gouvernements. Nous comptons que ce rapport sera rédigé le plus tôt et le mieux possible, compte tenu de la volonté de tous les participants.